

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28/11/2022

La séance débute à 20H30

Présents : Aurélien Bielsa, Elsa Eberstein, Yvon Lassalle, Agnès Rialland, Isabelle Bodineau, Robert Marchand, Jean Francis Barraud, Alain Alric, Bruno Watrin

Absents Mélodie Pareau, Aline Dégeilh

Secrétaire de séance : Agnès

Ordre du jour :

- Finalisation du zonage existant A et N dans le cadre du PLUI
- Convention mandat avec la CCAL : étude des périmètres délimités des abords (PDA)
- Règlement d'usage de la Maison des Associations et tarifs
- Mise à disposition d'un local professionnel
- Questions diverses

Conseil municipal :

- **Finalisation du zonage existant A et N dans le cadre du PLUI**
Par suite des précédentes réunions de travail, le CM finalise ses propositions concernant les modifications souhaitées entre les zones A (agricoles) et N (naturelles) et positionne sur la carte les éléments de patrimoine, les lieux à protéger (haies, mares, sentiers...). Ce travail communal sera repris à l'échelle de la CCAL pour l'élaboration du PLUI.
La prochaine réunion pour l'atelier suivant aura lieu le 12 décembre à 14h à la Mairie de Pailhès pour réfléchir sur les zones urbanisées et non urbanisées.
- **Convention mandat avec la CCAL : étude des périmètres délimités des abords (PDA)**

Demande faite auprès de l'ABF pour redéfinir le périmètre à respecter autour des bâtiments classés : l'objectif est de remplacer le seul critère de distance (cercle autour du lieu à protéger) par un contour prenant en compte en priorité la visibilité depuis et vers ce lieu.

7 communes de la CCAL sont concernées, le budget pourra être pris en charge à 50% par la DRAC et le reste par ces communes. Il faut prévoir environ 1250€ par commune.

Délibérations : vote pour à l'unanimité

- **Règlement d'usage de la Maison des Associations et tarifs**

Mélodie, Elsa et Nina ont retravaillé le règlement de la MDA. Après quelques petites modifications, le CM examine les tarifs proposés :

Associations communales et associations extra-communal ayant un intérêt général pour notre commune : 0€

Associations dont le siège social est hors commune :

75€/ année scolaire pour une activité hebdomadaire

Ou 15€ par ½ journée

Ou 25€ pour une journée

Ou 15€ pour 3 X2h

Annulation par la commune possible si problème lié à l'utilisation et/ou au non-respect du règlement sans remboursement.

Délibérations : vote pour à l'unanimité

Il faut également travailler sur la répartition des taches entre le secrétariat de Mairie et les salariés dont Nina.

- **Mise à disposition d'un local professionnel**

- Pour donner suite au projet « construction de maisons bois » présenté par Jules MEFFROY et Alexandre DECHAUMES au dernier conseil, il faut décider des réponses à apporter. Après discussion du CM, il est retenu :
- Création des réseaux électricité et eau et installation de compteurs dédiés à ce local
- Construction d'une dalle en béton d'environ 100m² (une travée)
- Mise à disposition d'un local professionnel sous le hangar de la CUMA pour 1 travée ½ sous la forme **d'un bail professionnel à établir avec un loyer de 300€ hors TVA par mois** dès la réalisation des travaux. Les locataires seront tenus dès la signature, d'assurer les locaux pour leur activité.

Pour le hangar CUMA, la mairie doit également installer un chéneau pour canaliser et récupérer les eaux de pluie. Coût prévu : 8500€.

Délibérations : vote pour à l'unanimité

- QUESTIONS DIVERSES :

- **Estanquet** : La société MESCLADIS en la personne de son président Mr Camille TRIBECHE nous a signifié la résiliation du bail commercial (congé triennal) au 31 juillet 2023 par huissier le 10 août 2022. La mairie a acté cette décision et à commencer à réfléchir à la suite à donner à cette activité commerciale sur la commune.

Cette semaine, nous avons reçu un nouveau courrier de Mr TRIBECHE nous informant de son souhait de renoncer à la résiliation du bail. Vu le contexte, les difficultés de communication avec la SAS MESCLADIS, l'impossibilité malgré les démarches auprès de notre avocat afin de trouver un terrain d'entente pour les points de conflit, le CM décide de **de ne pas accepter cette dernière demande et de confirmer la résiliation du bail au 31 juillet 23 à Mr TRIBECHE par l'intermédiaire de notre avocat.**

Délibérations : vote pour à l'unanimité

- **Nuisances à Ruquet** : il est signalé des nuisances liées à l'aboiement continue de chiens sur Ruquet. La personne demande que soit rappelé à tous la vigilance et le respect dans le cadre légal.
- **Ecoles** : Problème de dysfonctionnement des lignes téléphoniques à voir avec le fournisseur
Atelier avec les enfants pour réfléchir sur les projets autour de l'école
Attention : vu les effectifs, il est probable qu'une classe soit fermée sur le RPI à la prochaine rentrée. La décision sera prise début 2023. L'organisation des fonctions de directrice et de maître d'école sera peut-être modifiée.

- **Lauseta** : demande de cette association pour le festival TOTAL FESTUM en juin 2023. Accord de principe du CM. Il faudra être vigilant aux dates proposées car d'autres projets sont également en cours pour juin 23.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL FIXE LE 19 DECEMBRE 22 à 20H